



## Evacuation de volumes inhabituels par des particuliers

L'évacuation à la déchetterie de Praz-Faucon, par des habitants, de quantités inhabituelles de déchets doit faire l'objet d'une **demande écrite** (formulaire no. 1 « Demande d'évacuation de volumes inhabituels de déchets par des particuliers »). La gestionnaire de la déchetterie délivre l'**autorisation** sur la base des informations reçues et fixe la **date de l'évacuation**; la facture est établie, conformément aux tarifs en vigueur (voir tableau ci-dessous), sur la base du relevé inscrit par le surveillant le jour de l'évacuation.

La date d'évacuation et le volume de déchets concerné doivent être annoncés au minimum 24 heures avant leur dépose à la gestionnaire de la déchetterie (T : 079 120 14 57).

<b>Troncs, branches, haies, buissons, gazon</b>	
Volume	Coût au m <sup>3</sup> supplémentaire HT
Jusqu'à 3m <sup>3</sup>	<i>Gratuit</i>
Dès 3m <sup>3</sup> mais au maximum 6m <sup>3</sup>	<i>CHF 25.-</i>
Volumes supérieurs	<i>Non autorisés</i>

<b>Déchets inertes</b>	
Volume	Coût au m <sup>3</sup> supplémentaire HT
Jusqu'à 1m <sup>3</sup>	<i>Gratuit</i>
Dès 1m <sup>3</sup> mais au maximum 3m <sup>3</sup>	<i>CHF 80.-</i>
Volumes supérieurs	<i>Non autorisés</i>

<b>Déchets encombrants</b>	
Volume	Coût au m <sup>3</sup> supplémentaire HT
Jusqu'à 1m <sup>3</sup>	<i>Gratuit</i>
Dès 1m <sup>3</sup> mais au maximum 3m <sup>3</sup>	<i>CHF 40.-</i>
Volumes supérieurs	<i>Non autorisés</i>

L'élimination de **volumes supérieurs n'est pas autorisée** via la déchetterie; elle doit se faire directement auprès d'une entreprise de paysagisme ou d'une compostière. Les frais sont à la charge du propriétaire de la parcelle.

L'évacuation **d'appartement ou de maison n'est pas autorisée**. La Commune peut organiser une mise à disposition de benne sur le lieu d'évacuation. Le coût total, à savoir le transport et l'élimination des déchets, est à la charge du propriétaire ou locataire.